

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni à 20h30 le vendredi 27 novembre 2020. Mme Karine DUCHER et M. Dominique DUBRAY étaient excusés.

#### BILAN CAMPING

Le Maire présente le bilan du camping qui affiche un montant de 43 000 € de dépenses pour cette année 2020. Celles-ci ont fortement augmenté mais cela était prévu et s'explique par la mise en place des installations Camping Car Park. Les recettes s'élèvent à 36 200 € avec la subvention Mairie de 10 000 € qui avait été votée pour faire face à ces nouveaux investissements. En ce qui concerne les locations, le camping a fait autant que l'année précédente ce qui est plutôt bien étant donné la crise sanitaire.

Pour équilibrer le budget camping, le Conseil Municipal vote une subvention de 8 000 €.

Le Conseil a aussi décidé de la période d'ouverture 2021 qui s'étendra du 5 juin au 18 septembre. Du 3 juillet au 28 août les locations des chalets et mobile-home seront facturées plein tarif.

#### TARIFS 2021 ET DECISIONS MODIFICATIVES

- Tarif cantine : le repas de la cantine passe de 2,93 € à 2,95 € sur décision du CA du Collège. Le Conseil Municipal entérine ce tarif.

- Tarif camping : ils restent inchangés à 8,00 € 10,00 € et 12,00 €. Le Conseil fixe un tarif machine à laver le linge à 2,00 € (lessive compris) et un tarif sèche-linge à 2,00 €. Il n'y aura plus de garage mort au camping donc le tarif est supprimé.

- Tarifs assainissement : le forfait branchement reste inchangé depuis 2008, soit 270,00 €. Les « forfait compteur » et « forfait m<sup>3</sup> d'eau » augmentent depuis plusieurs années respectivement de 1 € et 0,01 € chaque année. Le Conseil Municipal a décidé de conserver ce modèle d'augmentation. Ces tarifs passent donc de 34,00 € à 35,00 € et de 0,50 € à 0,51 €.

- Loyers : le conseil valide la hausse de 0.66 % suivant l'indice de référence des loyers pour les logements et 0.40 % suivant l'indice du coût de la construction pour les garages. Le montant du loyer mensuel de l'appartement du rez-de-chaussée à l'ancienne gendarmerie, suite à sa rénovation est porté à 350 €. La participation aux frais de chauffage demeure inchangée.

- La location du gîte est revue car avec la Covid les protections literie doivent être lavées à chaque location et en période d'hiver il est compliqué de laver et faire sécher le linge. Il a été décidé d'acheter des alèses jetables pour parer à cet inconvénient ce qui occasionne des frais supplémentaires. Le Conseil décide donc de passer le tarif de 12,00 € à 14,00 € pour la nuitée adulte sans chauffage et la nuitée avec chauffage de 15,00 à 17,00 €.

- Les locations de salles (gymnase et salle des Mercoeur) restent inchangées. Par contre Le Conseil décide de voter des tarifs de cautions : 200 € pour la location des salles et 100 € pour le prêt de matériels.

- Les tarifs des concessions restent inchangés. (122 € pour une concession simple, 305 € pour une concession double et 800 € pour une case au colombarium et ce pour une durée de 30 ans).

- Les tarifs photocopie ne changent pas.

Concernant les décisions modificatives, elles ont été votées pour ajuster les budgets Camping et Commune.

#### FONDS 199 ET RESULTAT CONSULTATION

La consultation pour le chemin de Longchamp, a donné lieu à la réception de 3 offres. Le devis retenu s'élève à 44 491,00 € HT et il s'agit du moins-disant.

Ces travaux seront posés sur le Fond 199 qui peut subventionner 50 000 € à hauteur de 40 %. De ce fait sera rajouté un devis travaux de 4 866 € HT

#### REMUNERATION AGENTS RECENSEUR

Le Conseil Municipal devait voter la rémunération des agents recenseurs mais cela n'est finalement plus d'actualité, le recensement prévu en janvier/février 2021 étant reporté à janvier/février 2022.

#### TRANSFERT POUVOIRS DE POLICE

Le Président de la Communauté de Communes se verra attribué les pouvoirs de police du maire sauf si la commune délibère pour ne pas les transférer. Le Conseil Municipal décide de demander le non transfert de ses pouvoirs de police.

#### CONVENTION MUTUALISATION

Actuellement Blesle n'est pas concerné par une mutualisation des personnels avec les services de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, mais comme chaque commune membre, nous devons valider la convention. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention sous réserve d'accord du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

#### DROIT DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G644, G653 et G654 sont laissés libres à la vente, M. Pascal Feyt n'ayant pas pris part au vote.

#### QUESTIONS DIVERSES

Une réunion avec le gérant de la brasserie de l'Allagnon avait eu lieu la veille. Le Maire relate cette entrevue de laquelle ressort la volonté de celui-ci de rester à Blesle avec pour projet d'acheter le local à la Mairie pour faire évoluer son entreprise.

Un courrier a été adressé aux habitants de Longchamp concernant les travaux prévus et 8 réponses ont été reçues en mairie et lus à l'ensemble du Conseil avant de susciter débat et réflexion de ce qui serait intéressant de faire.

Le Conseil Municipal a décidé de signer la motion proposée par la Région Auvergne Rhône Alpes pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le Bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont.

Le 31 décembre 2020 la Trésorerie de Sainte-Florine ferme. Blesle dépendra désormais de la Trésorerie de Brioude.